

# Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant votre avenir : la formation, le mémoire, les stages, l'oral... Une année bien chargée s'annonce !

Le SNUipp, qui demande toujours une toute autre réforme de la formation afin de permettre une véritable professionnalisation indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

Pour tenter de répondre à vos préoccupations qui sont aussi les nôtres et celles de toute la profession, nous mettons à votre disposition des outils pour vous informer sur vos droits mais aussi sur le déroulement de cette année particulière.

Des permanences sont organisées tout au long de l'année à l'IUFM, nous vous y attendons...

L'équipe départementale du SNUipp



## SNUipp

C'est quoi, c'est qui ?

Syndicat National Unitaire  
des **I**nstituteurs,  
**P**rofesseurs des écoles,  
et **P**EGC.

Premier syndicat représentant les enseignants du primaire, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Il prend aussi part aux débats de société. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité.

Le SNUipp est favorable à une élévation de la formation au niveau master, pour permettre une véritable professionnalisation du métier d'enseignant et le développement du lien avec la recherche.

La FSU, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion. Cela permet de rassembler tous les acteurs du système éducatif et de travailler de manière unitaire.

La FSU est aujourd'hui, par le vote des personnels, la première organisation de la fonction publique.

# Concours 2011 des PE

## Le tableau noir d'une année blanche

Le ministère vient d'annoncer que seulement 3 000 places seraient ouvertes au concours externe 2011 du premier degré. Cette première session organisée dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants se déroulera donc sous le signe de l'avarice au regard des 7 000 places offertes au concours 2010, elles-mêmes en forte baisse par rapport aux années précédentes\*.

Dans la réalité, le ministère profite de la réforme de la formation des enseignants pour réaliser une année blanche en matière de recrutement. Alors que de 10 000 à 12 000 enseignants des écoles partiront en retraite en septembre 2011 c'est près de trois professeurs des écoles sur quatre en activité qui ne seront pas remplacés.

Pourtant le nombre d'élèves progresse dans le premier degré et que le récent rapport de la Cour des comptes préconise un plus grand investissement en direction du primaire qui est sous-doté de 15 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les possibilités d'accéder aux métiers de l'enseignement se restreignent alors que dans le même temps, il est demandé une année supplémentaire d'étude non rémunérée en cycle master pour être recruté.

Cette logique va à l'encontre de la réussite de tous les élèves qui exige au contraire des recrutements pour abaisser les effectifs, développer la maternelle, assurer les remplacements et la formation continue des enseignants. Il s'agit également de construire une véritable formation professionnelle et de mettre en place une entrée progressive dans le métier.

### De moins en moins de postes au concours

*	2004 :	13037
	2005 :	12805
	2006 :	11267
	2007 :	11187
	2008 :	10010
	2009 :	7158
	2010 :	7165
	2011 :	3154

### Postes : la vérité des chiffres

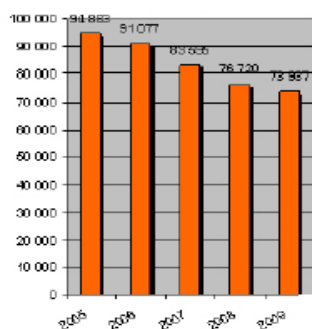
#### 4 000 postes en moins au concours

L'éducation nationale n'est pas épargnée par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, avec 16 000 postes en moins à cette rentrée et 16 000 encore annoncés pour l'an prochain. La suppression de 4 000 postes de stagiaires se traduit par une limitation de l'accès au métier, mais aussi par une dégradation pour les écoles : formation continue, remplacements, scolarisation en maternelle, ... Le SNUipp demande l'abandon de ces suppressions de postes.

### Répartition des postes aux concours 2011 par académies

	totaux	concours externes		2 <sup>nd</sup> concours internes		3 <sup>ème</sup> concours
			spéciaux		spéciaux	
Aix-Marseille	94	90				4
Amiens	68	65				3
Besançon	46	45				1
Bordeaux	114	105	5		1	3
Caen	51	48		1		2
Clermont-Ferrand	36	35				1
Corse	16	8	7			1
Créteil	564	541		9		14
Dijon	60	55				5
Grenoble	122	120				2
Guadeloupe	33	29	1	2		1
Guyane	80	60	1	18		1
Lille	164	160				4
Limoges	24	23				1
Lyon	120	115				5
Martinique	24	20	2	2		0
Montpellier	102	75	19	3		5
Nancy-Metz	74	69	1			4
Nantes	123	120				3
Nice	61	56	1	1		3
Orléans-Tours	104	95		3		6
Paris	65	61		3		1
Poitiers	75	72		1		2
Reims	62	60				2
Rennes	83	64	15		1	3
Réunion	62	51	1	2		8
Rouen	69	65				4
Strasbourg	73	47	23		2	1
Toulouse	91	80	10			1
Versailles	494	480		5		9
total	3154	2914	86	50	4	100

### Moins d'inscrits



Cette année le nombre de candidats se professionnalisation. De plus, certains candidats, pourtant admissibles au concours 2010, se sont vus refuser l'équivalence nécessaire à l'inscription au concours 2011. Cette année de concilier université, prépa-

## Foire aux questions

**Je suis admis(e) au concours, collé(e) au master, qu'advient-il de mon concours ?**

Vous gardez le bénéfice du concours pendant 1 an, vous avez donc un an pour obtenir le master.

**Je réussis le master, mais je suis collé(e) au concours, puis-je le repasser ?**

Oui, vous pouvez le repasser en candidat libre. Certaines universités proposeront des parcours spécifiques de préparation aux concours, sanctionnés par des « diplômes universitaires ».

**On me propose un stage en responsabilité en école primaire, serai-je rémunéré(e) ?**

Oui, 34,30 € brut de l'heure.

**Suis-je protégé(e) pendant mon stage en responsabilité ?**

Vous devez signer deux documents : une convention tripartite (Université, Rectorat, étudiant) qui définit le contenu du stage et un contrat de travail avec le rectorat qui définit vos droits et obligations ainsi que votre rémunération.

## Vous êtes admis(e)

Vous deviendrez fonctionnaire stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### Votre nouveau statut, vos droits et vos devoirs

Le statut de « fonctionnaire stagiaire » fixe des droits et des obligations : congés, absences, rémunération, indemnités, obligations de service... Vous retrouverez toutes ces informations sur le site du SNUipp (<http://www.snuipp.fr>)

### Votre affectation comme stagiaire dans un département

Les PE stagiaires sont affectés dans un département de l'académie au titre de laquelle ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux et dans l'ordre du classement au concours.

### Votre affectation après l'année de stagiaire

À l'issue du stage, les Professeurs des écoles stagiaires sont titularisés par l'inspecteur d'académie du département de stage, sur proposition du jury. La titularisation confère le certificat d'aptitude au professorat des écoles. Les PE sont en principe affectés dans le département de stage. S'il n'y a pas de poste vacant dans ce département, ils sont préalablement informés des départements qui leur sont proposés.

### Salaires, revalorisation :

#### « moins nombreux, mieux payés » ?

Le traitement débute à votre prise de fonction, c'est à dire à partir du 1er septembre. La revalorisation de 157 euros nets en moyenne par mois pour les enseignants débutants s'applique à partir de la rentrée 2010. Vous serez recruté à l'indice 410 de la Fonction publique, avec un salaire net mensuel de 1584,60 € pendant l'année de stage et classé au troisième échelon du corps des PE. Mais cette revalorisation ne compensera pas par la suite, le recul d'un an de la formation rémunérée et de l'entrée dans le métier.

Pour le SNUipp, cette revalorisation salariale est très insuffisante. Seuls les débuts de carrière en bénéficieront, les trois quarts des enseignants ne seront pas concernés. Le président de la République avait annoncé : « Les enseignants seront moins nombreux mais mieux payés ». Or, ce sont surtout les promesses de suppressions de postes qui ont été tenues !

Il n'est pas acceptable que ces mesures de revalorisation soient financées par des suppressions de postes, en particulier par la disparition de l'année de PE2.

## Une année de formation ?

Admissible ou non, vous avez sans doute commencé une année de master 2.

Entre les cours, la préparation du mémoire, du concours, les stages, l'année sera particulièrement chargée.

- Selon les IUFM, les cours se répartissent sur 500 ou 600 heures annuelles.
- Des stages vous seront proposés, obligatoires ou non. Pratique accompagnée (dans la classe d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil) lors du premier semestre de quelques jours à plusieurs semaines. En responsabilité, rémunéré, de 54 à 108 heures (2 à 4 semaines)
- Un mémoire d'initiation à la recherche est nécessaire à l'obtention du master.
- Les dates des épreuves d'admission seront différentes selon les académies. Elles auront lieu en avril ou mai 2011.

Le SNUipp considère qu'un tel programme est difficilement envisageable, les candidats risquent, malheureusement de faire l'impasse sur une ou plusieurs versant de la formation. Il propose une toute autre formation pour les enseignants du premier degré.

## Pour le SNUipp

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours.

La formation doit s'appuyer sur le potentiel des IUFM. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie.

Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercices par des retours réguliers en formation.

L'absence de concertation et la précipitation des décisions pour une nouvelle réforme visant à recruter les enseignants au niveau master vont affaiblir davantage la formation.

Le SNUipp demande une **remise à plat de la réforme et l'ouverture de négociations avec tous les acteurs concernés.**

La formation des enseignants est une **question essentielle pour l'avenir du système éducatif.**

C'est un levier essentiel pour la réussite de tous les élèves.

## Élections IUFM

Des élections partielles ou générales auront lieu dans quasiment tous les IUFM pour renouveler les conseils d'école. Un certain nombre de décisions concernant votre scolarité y sont prises. Il est donc important que les usagers soient représentés. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Il est primordial de voter.